

Madame, Monsieur,

En raison de l'application de la réforme des nouveaux rythmes scolaires, notre organisation du mois de décembre a dû être revue et adaptée aux contraintes qui nous sont imposées.

Dès lors, vous trouverez dans ce courrier les modalités pratiques de cette fin d'année 2022.

1. Horaire des examens

Dans quelques jours, vous allez prendre connaissance de l'horaire détaillé des examens dans le journal de classe de votre enfant.

Les élèves du 1^{er} degré débuteront les examens le **mardi 20 décembre** et termineront leur session le **jeudi 22 décembre**. Les élèves du 1^{er} degré seront libérés le lundi 19 décembre à 12h05 afin de leur permettre de se préparer au mieux pour l'examen du lendemain.

Les élèves de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e années commenceront les examens le **lundi 19 décembre** et termineront leur session le **jeudi 22 décembre**.

À partir du début des examens, chaque jour, les élèves sont en congé d'étude dès la fin de leur examen :

- En **1^{re} et 2^e années**, les élèves quitteront le Collège à **12h05**.
- En **3^e, 4^e, 5^e et 6^e années**, les élèves **ne pourront quitter le Collège avant 10h05**.

2. Absence lors d'un examen

En cas d'absence lors d'un examen, un **certificat médical** est toujours exigé.

Toute absence injustifiée entraînera une annulation de l'examen ou de l'épreuve certificative.

En cas d'absence justifiée à un ou plusieurs examen(s), le conseil de classe peut décider de faire repasser les examens à un moment ultérieur qui sera communiqué à l'élève lors de la remise de son bulletin.

3. Étude surveillée

Durant la session des examens de Noël, une étude est organisée, sauf le mercredi, jusqu'à 15h30 pour les élèves. Ceux et celles qui souhaitent en bénéficier doivent en faire la demande aux éducateurs, par mail educateurs@collegesaintjoseph.be, en précisant les jours souhaités.

4. Fiches de remédiation

À partir de la troisième année, le conseil de classe peut **proposer des fiches de remédiation**. L'objectif de cette remédiation est de permettre à l'élève volontaire de retravailler certaines parties de matières non acquises lors des épreuves de Noël.

Cette remédiation constituera un outil de formation préparant étroitement aux épreuves certificatives de juin. Ce travail complémentaire, **à caractère formatif**, ajusté à l'élève et à son projet d'étude, sera envisagé avec le professeur titulaire du cours ; il doit être considéré comme une aide supplémentaire accordée à l'élève. Les résultats obtenus n'entreront pas en ligne de compte dans le cadre de l'évaluation certificative, mais seront portés à la connaissance du conseil de classe.

5. Consultation des examens

La consultation des épreuves de la session d'examens de Noël se fera dans le cadre de la correction des examens durant le mois de janvier.

Si toutefois, vous désirez en tant que parents consulter les épreuves de votre enfant, une demande écrite doit être faite à la direction (direction@collegesaintjoseph.be) avant le 24 janvier 2023.

6. Journée du 23 décembre

Lors de cette dernière journée du premier trimestre, les élèves participeront à des activités de Noël, de 8h20 à 12h05, visant la générosité, la solidarité, l'intériorité et le respect, conformément à notre projet d'école. Le programme détaillé de cette matinée sera communiqué aux élèves ultérieurement.

7. Dates à retenir

- **Rentrée 09/01/23** : Cours selon l'horaire.
- **Conseils de classe** :
 - **11-12-13/01/23** : 1^{re} et 2^e années
Les cours seront suspendus pour les élèves de 1^{re} et 2^e années.
 - **12-13/01/23** : 3^e, 4^e, 5^e et 6^e années
Les cours seront suspendus pour tous les élèves.
- Samedi **28/01/23** : **Journée portes ouvertes.**
- Jeudi **02/02/23** et vendredi **03/02/23** : **Journées pédagogiques**
- **Réunion de parents** sur rendez-vous :
 - Jeudi **23/03/23** en 2^e, 4^e, 5^e et 6^e années.
 - Mardi **28/03/23** en 1^{re} et 3^e années.
 -
- Mardi **11/04/23** : **Journée pédagogique**
- Vendredi **21/04/23** et samedi **22/04/23** : **Fancy-Fair et spectacle**

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de toute notre considération.

Christine Archambeau
Directrice

Françoise Lemauvais
Directrice-adjointe